

## VAISSELLE CITRON

*Liquide pour le lavage de la vaisselle manuel*

### 1. PROPRIETES :

VAISSELLE CITRON est un produit liquide pour le nettoyage de la vaisselle en utilisation manuelle.  
Peut s'utiliser également pour le nettoyage des sols et des murs.  
Produit moussant avec un bon pouvoir mouillant et dégraissant.

### 2. MODE D'EMPLOI :

Diluer le produit dans de l'eau tiède, à raison de 10 à 12 mL pour 5 litres d'eau.  
Laver puis rincer à l'eau claire.

### 3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide visqueux jaune
pH :	7,00 +/- 1,00
Densité à 20°C :	1.03 +/- 0,01
Parfum :	Citron
Stockage :	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel. Si stockage inférieur à 5°C, le produit peut devenir nacré rose pâle, mais à température ambiante le phénomène est réversible sans nuire à son efficacité.
Contient, parmi d'autres composants : (règlement (CE) N°648/2004)	Moins de 5% de : agents de surface anioniques et agents de surface non ioniques. Parfums, agents conservateurs, méthylisothiazolinone, benzisothiazolinone et fragrances allergisantes : (r)-p-mentha-1,8-diene (=limonene).

### 4. CONDITIONNEMENTS :

Carton de 12 X 1 L.  
Carton de 4 X 5 L.  
Bidon de 22 L.

### 5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel.  
Tenir hors de portée des enfants.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°0603) : + 33 (0)3 83 22 50 50.

N° de téléphone en cas d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59.

Fiche de données de sécurité disponible sur simple demande ou sur le site [www.hydrachim.fr](http://www.hydrachim.fr).

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements). Rinçage obligatoire.

N° de révision - 15/09/21